

PROCEDES D'EVALUATION

➤ Avant le début de votre formation :

L'évaluation de départ est OBLIGATOIRE avant toute inscription à une formation de la catégorie B. Vous répondrez à une série de questions sur tablette.

➤ EXAMEN THEORIQUE (code) :

Depuis mi 2016, chaque candidat a la possibilité de s'inscrire à l'examen du code de la route de manière autonome sans passer par l'auto-école.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions. Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

➤ Pendant votre formation pratique à la conduite :

Vous serez évalué tout au long de votre formation par votre formateur qui s'appuiera sur les objectifs contenus dans le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC). Vous les retrouverez dans les étapes de formation du livret d'apprentissage dématérialisé, renseigné par le formateur en votre présence à chaque fin de leçon.


➤ L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE (Permis B) :

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)	
	Date : _____
	Candidat : _____
	Nom : _____
	Prénoms : _____
	N°PE : _____
	Catégorie : B
	Code(s) spécifique(s) : _____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque
	1	0	1	2	3	
Connaître et maîtriser son véhicule						
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations
Effectuer des vérifications du véhicule						
Connaître et utiliser les commandes						
Appréhender la route						
Prendre l'information						Adaptation aux situations
Adapter son allure aux circonstances						
Appliquer la réglementation						
Partager la route avec les autres usagers						
Communiquer avec les autres usagers						Conduite autonome
Partager la chaussée						
Maintenir les espaces de sécurité						
Sous-totaux						
Conduite économique et respectueuse de l'environnement						
Courtoisie						
Total général						

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
-------	---------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical